

Paris, le 05 avril 2023

**Direction des politiques
familiales et sociales**

IT 2023-051

Mesdames et Messieurs les Directeurs
et Directeurs Comptables et Financiers des
Caf
Mesdames et Messieurs les Responsables des
Centres de ressources

Objet : Bilan du volet 2 axe 7 du Fonds Publics et Territoires Logement de 2018 à 2020

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Directeur Comptable et Financier,
Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources,

La branche Famille s'est dotée, pour la période 2018-2022, dans le cadre du fonds publics et territoires, d'une nouvelle possibilité d'intervention grâce à la création d'un axe dédié au logement permettant de répondre aux besoins identifiés par les Caf.

Avec ce nouvel axe, les Caf disposent d'un levier supplémentaire pour renforcer leurs stratégies d'intervention et favoriser l'accès au logement, notamment des publics les plus fragiles. Le volet 2 de l'axe logement déployé depuis 2018 vise à contribuer, en complément des fonds locaux des Caf, à l'émergence de solutions locales de logement. La note en annexe de la présente information technique dresse le bilan des actions et projets déployés avec la contribution des Caf grâce aux financements mobilisés au titre du volet 2 de l'axe 7 du FPT pour les années 2018, 2019 et 2020.

Vous trouverez, pour information, ces éléments qui ont fait l'objet d'une présentation plus succincte aux administrateurs du Conseil d'administration de la Cnaf lors d'une précédente commission d'action sociale. Ils reprennent :

- le contexte et la méthodologie déployée pour la réalisation de cette évaluation ;
- le retour quantitatif sur les projets financés et leurs caractéristiques ;
- le retour sur les impacts des projets tant auprès des familles et des jeunes que sur la dynamique partenariale et l'action de la Caf.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Directeur comptable et financier, Madame, Monsieur le responsable de Centre de ressources, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des politiques familiales et sociales



32 avenue de la Sibelle

75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52

Un nouveau levier financier pour répondre aux orientations politiques de la COG en faveur de l'accès au logement des familles

En complément de ces leviers d'intervention traditionnels, la branche Famille s'est dotée, pour la période 2018-2022, dans le cadre du fonds publics et territoires d'un nouvel axe dédié au logement permettant de répondre aux besoins identifiés par les Caf. Les objectifs et le cadre d'utilisation du FPT ont été précisés dans la circulaire Cnaf 2019-003 du 20 février 2019.

Son objectif est d'améliorer la qualité des réponses apportées par la branche Famille aux situations de vulnérabilité vécues par les familles et renforcer l'approche territoriale des Caf qui interviennent, avec le soutien des partenaires, sur le champ de la prévention de la précarité. A ce titre, les Caf expérimentent ou font émerger de nouvelles solutions en faveur de publics ou de territoires aux besoins insuffisamment, ou non couverts.

Avec ce nouvel axe, les Caf disposent d'un levier supplémentaire pour favoriser l'accès au logement, notamment des publics les plus fragiles. L'axe logement déployé depuis 2018 comprend deux volets :

- L'un permettant de soutenir financièrement les missions des Caf en faveur de la prévention et du repérage des logements non décents
- L'autre visant à contribuer, en complément des fonds locaux des Caf, à l'émergence de solutions locales de logement. Ce volet 2 se subdivise en deux parties :
 - le soutien prioritaire aux projets visant l'émergence d'habitats alternatifs de type intergénérationnel, solidaire, partagé ou adapté, en location, colocation ou intermédiation locative
 - le soutien aux projets visant la création de services et actions pour rendre effectif l'accès au logement des jeunes (décohabitation/autonomie, mobilité professionnelle, ...) et des familles, par une meilleure organisation de la rencontre entre l'offre et la demande de logement

La présente note expose le bilan des actions et projets déployés par les Caf grâce aux financements mobilisés au titre du volet 2 de l'axe 7 du FPT pour les années 2018, 2019 et 2020 (cf. annexe 1 sur les conditions de financement). Ces éléments s'appuient sur des données recueillies en 2021 et analysés en 2022.

Les objectifs et moyens nationaux mis à disposition ont eu un effet mobilisateur et incitatif pour les Caf qui ont entièrement consommé ces fonds pour répondre à leurs projets de territoire.

Le financement de ces projets par le FPT a permis d'atteindre notre objectif de développement de solutions innovantes et de création de logements – et offre de chambres notamment – pour les jeunes et a eu des effets positifs sur la dynamique partenariale.

54 Caf ont reçu un financement pour 199 projets pour un total de 2 518 005 euros octroyés sur la période 2018 à 2020.

Au vu du bilan positif exprimé par les Caf, la branche Famille propose de reconduire cette dynamique dans le cadre de la prochaine COG en fonction des moyens qui seront définis.

I. Un recueil de données issu d'une enquête en direction des Caf

Contexte et méthodologie

Il est important de rappeler ici le contexte des trois années écoulées :

- 2018 a été une année particulière de lancement puisque qu'une seule campagne de financement a eu lieu en septembre 2018. Les Caf n'avaient pas eu connaissance ou de manière tardive de cette nouvelle possibilité de financement
- 2019 a été la première année pleine avec une montée en charge du dispositif avec des règles de candidature et un calendrier, connus du réseau
- 2020 a été une année particulière en raison de la crise sanitaire qui a ralenti à compter de mars 2020 considérablement le travail partenarial au vu du contexte lié au Covid

Ce bilan a été réalisé grâce à l'envoi d'un questionnaire composé de 53 questions sur l'utilisation de ces fonds financiers. Celui-ci a été élaboré avec un groupe de Caf dans l'objectif de mesurer l'apport de ces financements à l'action de la Branche en faveur des politiques du logement.

54 Caf et 199 projets ont été financés sur la période 2018 à 2020 et 45 Caf ont répondu au questionnaire représentant 171 projets, soit un taux de réponse de 86 %. L'analyse ci-dessous est réalisée sur cette base et sur les moyennes obtenues des 3 années de financement : 2018, 2019 et 2020.

Une montée en charge progressive, mais continue des Caf

	Nombre de candidatures Caf	Nombre de projets soutenus	Montant financier en euros accordé par le FPT
Année 2018	24	47	576 986 €
Année 2019	38	96	1 231 860 €
Année 2020	38	56	709 159 €
Total	54	199	2 518 005 €

Superposition des 3 années

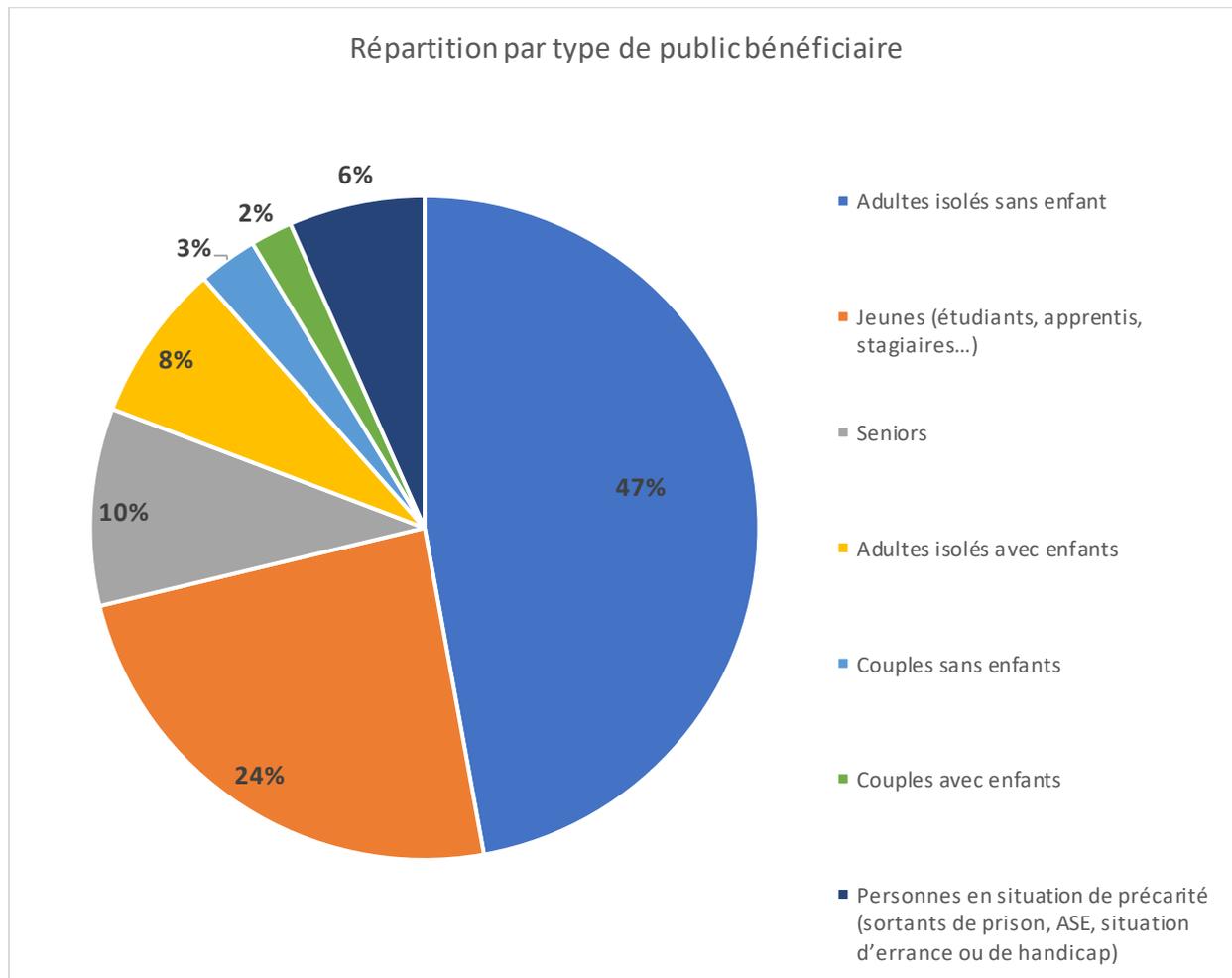


Voici les territoires ayant bénéficié d'un soutien financier sur les années 2018, 2019 et 2020. Nous pouvons constater qu'il existe un arc vide de la Normandie, en passant par les territoires du centre pour finir au Nord de la nouvelle Occitanie et le sud de la Nouvelle Aquitaine jusqu'au littoral. Concernant les DOM, seule la Martinique a bénéficié d'un financement du FPT en 2018 et 2019.

II. Le public cible bénéficiaire

Les jeunes, les adultes isolés sans enfant sont les principaux bénéficiaires des projets, suivis par les séniors et les adultes isolés avec enfants.

Au total ce sont 8 457 personnes et 586 ménages qui ont bénéficié de ces financements.



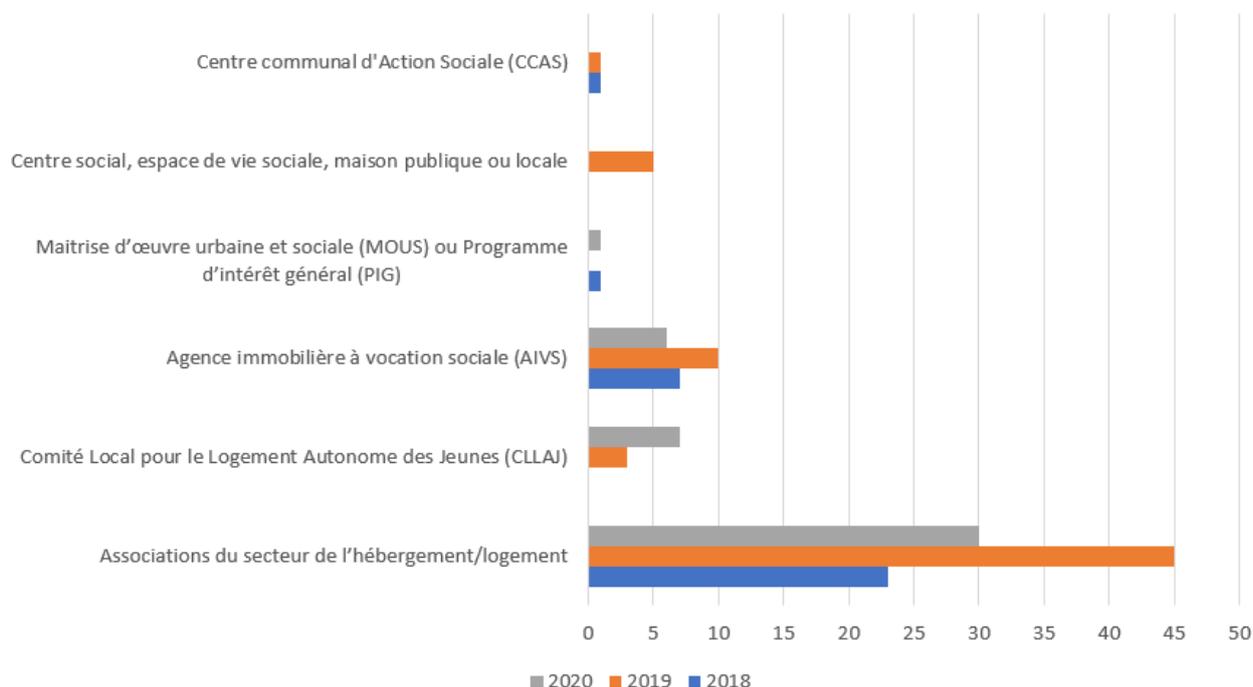
Nous avons pu toucher les publics jeunes et seniors dans le cadre notamment du développement de la cohabitation intergénérationnelle et les personnes en grande précarité. Nous n'avons pas touché autant qu'attendu notre cible des familles avec seulement 10% de personnes avec enfants bénéficiaires des projets. Les personnes isolées ou en couple ont représenté quant à elles 90% des personnes bénéficiaires.

III. Des projets majoritairement portés par des associations qui se déclinent sur différents champs

Nature des porteurs

Plus de deux tiers des Caf s'appuient sur le réseau associatif local pour faire le relais des politiques logement de la Branche Famille.

Identité du porteur de projet



Les trois porteurs de projet les plus soutenus par les Caf sont :

1. Les associations du secteur de l'hébergement/logement qui ont portées 98 projets sur 171 soit 57%
2. Les agences immobilières à vocation sociale (AIVS) qui ont portées 23 projets soit 13%
3. Les comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) qui ont portés 10 projets soit 6%

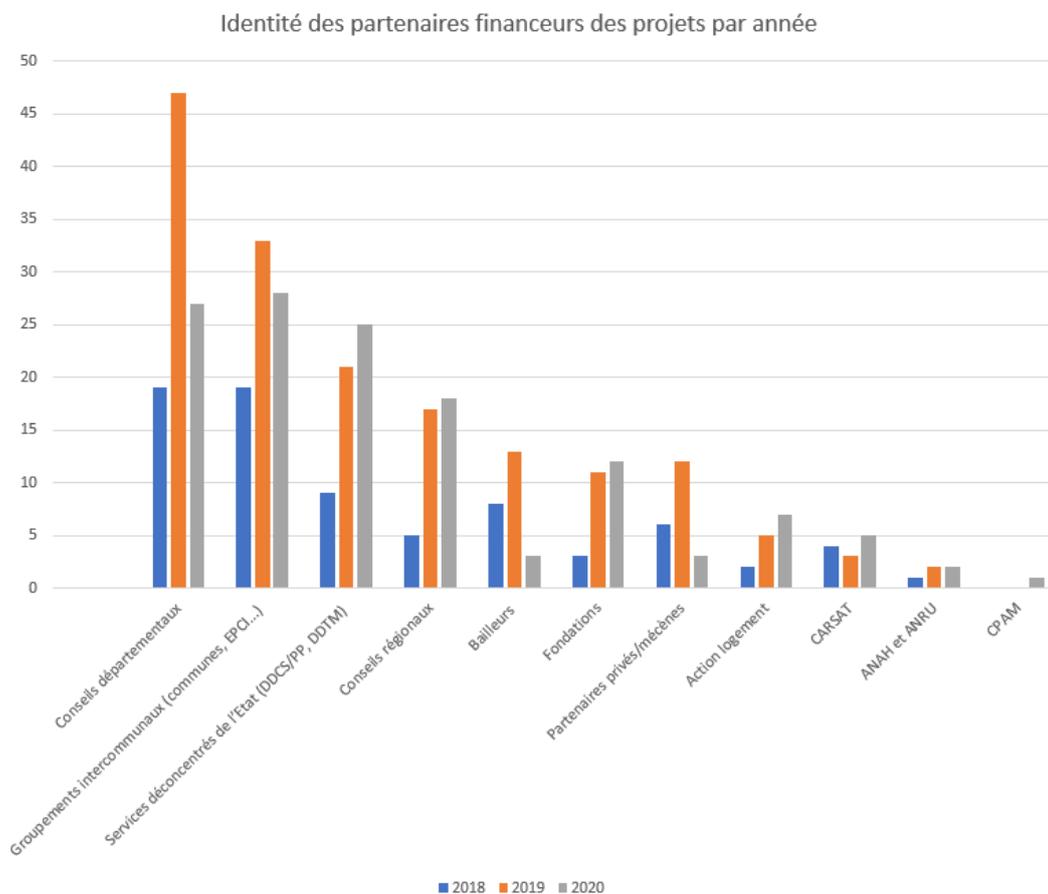
Plus précisément sur les 98 projets portés par des associations, 47 le sont par des associations locales du territoire¹. Les cinq associations ayant conclu une convention partenariale pluriannuelle avec la CNAF au titre des associations nationales, ont porté 30 projets dans leur réseau territorial et représentent un tiers (31%) des partenariats avec les Caf dans le cadre du FPT :

- 12 sont portés par Habitat et Humanisme (H&H)
- 9 sont portés par Soliha (Solidaires pour l'habitat)
- 4 sont portés par les Compagnons bâtisseurs (CB)
- 4 sont portés par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (Afev)
- 1 est porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil)

¹ LOGIAH 04, Polygone, Presse-purée, Domicile Intergénération Isérois, Solidarité entraide tricastine, Adages : Maison du logement, Ensemble 2 générations, Relais accueil, HAJIR Habitat Associatif Jeunes Inter Réseaux, Régie coup de pouce, Fédération des organisations Laïques, Association étudiante, Fondation Apprentis d'Auteuil, Collectif logement, ALPIL mobilisation collective pour le Droit au Logement, Entre 2 Toits, Foyers Matters, AVA Habitat et nomadisme, CHRS, Association HAJIR Habitat Associatif Jeunes Inter Réseaux, Relais accueil, coopérative à but non lucratif, FJT, ACI Parc de Montaud, Foyer Notre Dame, Œuvre Normande des Mères (ONM), CAP HABITAT, Soligone, etc.

Les trois principaux financeurs en complément de la Caf sont des acteurs institutionnels soit :

1. Les conseils départementaux qui ont participé au financement de 93 projets soit 54% ;
2. Les collectivités territoriales / groupements intercommunaux (communes, communauté de communes et EPCI) qui ont participé au financement de 80 projets soit 47% ;
3. Les services déconcentrés de l'Etat (DDCS/PP, DDTM) qui ont participé au financement de 55 projets soit 32%.



Il a été confirmé par le réseau que l'apport des financements FPT complémentaires sur fonds locaux des Caf a facilité le montage budgétaire des projets, accéléré leur réalisation et renforcé la capacité d'agir des Caf, de manière partenariale, en faveur de l'accès au logement des allocataires.

Nature des projets

Concernant les deux types de projets pouvant faire l'objet d'un financement :

- 98 projets (57%) ont visé l'émergence d'initiatives ou la création d'habitats alternatifs pour les jeunes et les familles soit un peu moins de deux tiers des projets soutenus par la Cnaf ;
- 71 projets (43%) ont visé la rencontre entre l'offre et la demande de logement sous forme de plateformes spécialisées plateforme numérique, organisation de rencontres, accompagnement spécifique...).

Tous ces projets ont pour objet de soutenir :

- La création de d'une offre supplémentaire de logement,
- La mise en relation favorisée entre la demande et l'offre,
- L'accès facilité à un logement par un accompagnement social,
- La construction et/ou la rénovation des logements de façon accompagnée
- La réalisation une étude/recherche pour la planification des politiques du logement sur le territoire.

Territoire d'implantation

Concernant le territoire, la moitié des projets (56%) a été implantée en milieu urbain, 11 % en milieu rural et un dernier tiers (34%) en environnement mixte (urbain/rural).

Sur l'ensemble des territoires, presque la moitié des projets (43%) ont été développés en quartier prioritaire politique de la ville (QPV), un quart des projets (23%) ont été développés en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Nous observons que la quasi-totalité des projets soit 90% ont été développés en zone urbaine ou zone mixte là où la tension du marché du logement est la plus palpable rendant plus difficile la recherche d'un bien à prix abordable pour les ménages à faible ressources et/ou en difficulté.

Nombre et type de logements

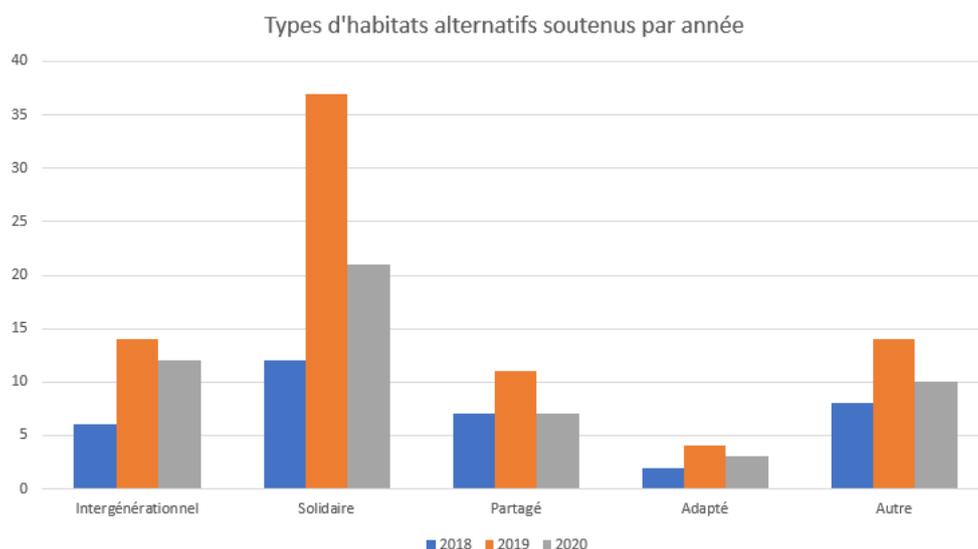
Les Caf ont financé l'ingénierie sociale de ces projets permettant de 2018 à 2020, le développement de 6068 solutions de logements.

80 % des projets (137 sur 171) soutiennent des logements individuels en opposition à des logements collectifs. Si un besoin de collectivité et un esprit participatif et solidaire est recherché, les locataires tiennent à leur indépendance et sécurité individuelles et s'orientent vers les solutions traditionnelles de logement. En effet, le contrat de bail classique individuel ressort principalement comme situation contractuelle locative la plus répandue de l'échantillon.

Sur les trois années, 46% des projets ont proposé des logements occupés dans le cadre d'une location, 20% des projets ont proposé des logements dans le cadre d'une intermédiation locative/ bail glissant, 17% ont proposé des logements dans le cadre d'une cohabitation intergénérationnelle et enfin 16% ont proposé des logements dans le cadre d'une colocation.

Des réalisations fortement ancrées dans le champ de l'accompagnement social des bénéficiaires pour favoriser le vivre ensemble, la solidarité et améliorer les conditions de vie

Les formes d'habitat les plus développées ont été l'habitat solidaire, l'habitat intergénérationnel et l'habitat partagé. Elles représentent trois quart (74%) des projets financés par les Caf. Il s'agit de types de logement pour les personnes en grande difficulté qui n'ont pas accès au logement social ou qui nécessite une attention particulière dans leur parcours logement ou qui partagent leur résidence pour créer du lien social et mutualiser des espaces de vie et/ ou des services. Cette vie partagée en proximité répond à la fois, à un besoin financier de diminuer les dépenses de logement et surtout à un besoin de créer un lien humain par une vie en collectivité.



Focus sur l'habitat intergénérationnel

Présentation de l'expérimentation

Une expérimentation a été lancée par la CNAF en partenariat avec la CNAV pour encourager la cohabitation Intergénérationnelle et solidaire (CIS) en finançant au niveau local d'une part, la constitution de binômes de seniors de plus de 60 ans et de jeunes de moins de 30 ans et d'autre part, l'accompagnement par une structure faisant partie du réseau Cohabilis. Cette expérimentation s'est déroulée du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 avec 10 Caf et 3 Carsat.²

Deux formules de cohabitation intergénérationnelle solidaire étaient déployées dans le cadre l'expérimentation :

- Formule conviviale, qui concerne plutôt des personnes autonomes seules qui souhaitent plutôt des moments de partages conviviaux, mais sans engagement de présence. Elles veulent également une contrepartie financière modeste plus significative, mais toujours nettement en-deçà des prix du marché locatif local.
- Formule solidaire, qui concerne des personnes en situation souvent plus fragile, qui ont besoin d'être rassurées. Elles souhaitent un engagement de présence rassurante 4 soirs par semaine, et une soirée un week-end sur deux. Côté financier, elles souhaitent une simple participation aux charges.

La CNAF a participé au financement de la moitié des binômes au titre du jeune et la CNAV au financement au titre du senior.

	Financement	
	D'une visite du logement	Du contrat et de son accompagnement
Branche Famille	48 €	229 €
Branche Vieillesse	126 €	268 €

Quelques chiffres de bilan du dispositif

Au total, sur le temps de l'expérimentation, 10 structures ont été financées à hauteur de 122 936 euros par la branche Famille pour 378 nouveaux contrats de CIS signés : 412 visites d'évaluation de retraités à domicile réalisées et 707 entretiens avec des jeunes. Les visites et entretiens n'aboutissent en effet pas systématiquement à la constitution d'un binôme et la conclusion d'un contrat.

Le rapport entre le nombre d'entretien et le nombre de contrat montre que les pratiques varient beaucoup selon les territoires et les structures. La médiane se situe à 1,67. Autrement dit, pour la moitié des CAF, il faut moins d'1,7 entretiens pour réaliser un binôme, et pour le senior, il en faut entre 1,7 et 5,4. A l'inverse, on enregistre 58 ruptures contractuelles (15,3% des contrats signés sur la période), dont 20 personnes pour mésentente.

Une forte saisonnalité de l'activité est constatée. En effet, 60% des contrats sont signés entre juillet et septembre. La part la plus importante de l'activité pour les entretiens jeunes (40%) et les contrats (60%) se situe au troisième trimestre, moment où les étudiants recherchent des logements. Un tiers (32%) des visites des retraités sont réalisées sur cette période. 59% des binômes sont engagés dans des formules solidaires, et 41% en formule conviviale.

² Carsat Pays de la Loire avec la Caf de Loire-Atlantique,
Carsat Rhône Alpes avec les Caf du Rhône, Isère, Loire, Drôme et Haute Savoie
Carsat Aquitaine avec les Caf de Gironde, Landes et Pyrénées Atlantiques

La contrepartie financière modeste versée par le jeune au retraité est en moyenne de 114,62 euros sur l'ensemble des formules et des associations (67 € en formule solidaire et 176 € en formule conviviale). En plus de cette contrepartie financière, en accord avec les conditions de l'expérimentation, le jeune ne paie pas plus de 10 € de frais de suivi (cotisation) par mois au titre du suivi de l'association.

Qui sont-ils ?

Les seniors

En formule solidaire, l'âge moyen du retraité est de 85 ans alors qu'en formule conviviale, il est de 79 ans. Les seniors sont en grande majorité des femmes seules (80 %) et seuls 4 % des accueillants sont des couples. On constate donc une prévalence des propriétaires chez les bénéficiaires de l'expérimentation (au moins 71 % de propriétaires et 86 % si on ne prend pas en compte les « non renseigné »). 70 % des personnes âgées sont des veuves ou veufs.

Les jeunes

En formule solidaire, l'âge moyen du jeune est de 24 ans alors qu'en formule conviviale, il est de 22 ans. La très forte saisonnalité de l'activité est due aux 73% d'étudiants ou de lycéens. Les jeunes qui signent sur les périodes hors rentrées peuvent eux être des stagiaires, apprentis, étudiants ERASMUS, salariés... Chez les jeunes, la part des femmes est de 60 % et la part des hommes 40 %.

Evaluation par les jeunes

Un questionnaire d'évaluation a été envoyé aux jeunes en décembre 2021 par l'intermédiaire du réseau Cohabilis et 102 jeunes ont répondu à l'enquête d'évaluation. Les motivations des jeunes à s'engager dans la CIS est l'attractivité du prix. Il est le premier critère de motivation des jeunes à s'inscrire dans le dispositif (76,7%). Vient ensuite « la création d'un lien avec une personne âgée dans une relation jeune/ aînée rassurante » (55,6%), l'envie de « ne pas se sentir seul » (50%), puis la « proximité géographique avec le lieu d'étude ou de stage » (47,8%). Pour plus d'un quart des jeunes (28,9%) l'attrait pour le confort du logement a été une motivation. Pour 91 % des jeunes interrogés, la CIS a répondu à leurs attentes.

Plus précisément :

- 72,8% des jeunes sont satisfaits à très satisfaits ;
- 16,7% sont moyennement satisfaits ;
- 3,3% sont peu satisfaits ;
- 2,2% ne sont pas du tout satisfaits.

Quelques verbatims :

« J'ai souhaité trouver un logement pas cher sur une courte durée car j'avais un stage loin de mon lieu d'habitation. La cohabitation intergénérationnelle fut la solution, partager un logement avec une personne âgée en échange de présence, de partage quotidien et de service rendu. J'avais espéré pouvoir passer un moment convivial et c'est ce que j'ai vécu pendant 3 mois. »

« Je ne me visualisais pas spécialement comment j'allais vivre en cohabitation avec les deux personnes avec qui j'habite actuellement au départ, et lorsque je suis arrivée, j'ai rencontré des personnes très sympathiques, qui m'ont très bien accueilli, avec qui j'ai trouvé des points communs et avec qui je peux parler sincèrement. Cette expérience répond à mes attentes ! »

« Ce mode de logement est une réelle expérience humaine. La personne qui m'héberge est devenue pour moi un point d'ancrage à Lyon. Nous partageons ensemble de longues discussions, des parties de jeu, des chansons, des repas. C'est un réel apport pour l'hébergeur et l'hébergé. »

Les prix des frais de dossier et frais de suivi versés à l'association sont considérés par à 96,3 % des jeunes comme « justes » voire « faibles ». La moitié des jeunes déclarent avoir été informés qu'un financement de la Caf avait permis de limiter leur participation. 42 % considère que le niveau de cette participation été déterminant dans leur choix. Par ailleurs, la participation de la Caf au dispositif a rassuré et crédibilisé la démarche de jeunes vis-à-vis de leur famille. 73 % des jeunes se sentiraient prêts à vivre seul dans un logement après cette expérience.

Voici ci-dessous une illustration de quelques projets en Caf financés³ par le FPT

Territoire	Année	Montant du financement obtenu via le FPT	Porteur du projet	Synthèse en 2/3 lignes du projet (types d'habitat, public cible, finalités recherchées)
Seine Saint Denis	2021	50 000 €	Compagnons bâtisseurs	Habitat mobile tremplin vers le logement des jeunes issus de l'ASE et de jeunes volontaires en service civique.
Pyrénées Atlantiques Pau	2021	30 000 €	Pau Béarn Habitat et RHJ (FJT)	Création de la résidence Lahèrère dans un quartier prioritaire de Pau : construction de 60 logements (100 lits) pour les jeunes FJT et 100 logements étudiants CROUS.
Porto Vecchio Corse du Sud	2019	17 000 €	Association Falep-CHRS de Porto Vecchio	Développement de réponses concrètes pour faire face à l'urgence des femmes confrontées à des violences dans l'extrême sud : <ul style="list-style-type: none"> - création d'une équipe mobile spécialisée dans la prise en charge des personnes victimes de violences conjugales proposant un accompagnement sur les différents temps : celui de la crise, de l'accueil en urgence, et le temps de l'élaboration des solutions. - proposition de conditions d'accueil et de logement diversifiées et évolutives pour répondre à la singularité de chaque situation.
Bas-Rhin	2021	40 000 €	Association l'Etage (cofinancement Collectivité Européenne Alsace, Etat et CAF)	Le dispositif Jeunes Intermédiation locative (JIL) propose un accompagnement ciblé en logement à 60 jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance pour éviter les ruptures de parcours et favoriser l'autonomie de ces publics.
Creuse - Creuse Grand Sud	2021	36 000 €	Association Detzenou	Création d'une maison d'accueil solidaire sur la commune de Felletin permettant aux personnes isolées à revenus très faibles arrivant sur le territoire de vivre dans un logement décent, de construire des liens pérennes puis de s'installer durablement sur le secteur.

IV. Les impacts du FPT logement

Sur les familles et les jeunes

Les projets ont permis d'améliorer les conditions de logement des personnes notamment en accédant à un logement de meilleure qualité, en présentant un coût financier abordable, en facilitant l'accès à un logement. Parmi les 117 projets évalués, 75% ont conclu qu'ils ont permis d'accéder à un logement de meilleure qualité, 85% des projets ont permis une meilleure insertion sociale et/ou professionnelle des personnes et 74% d'entre eux ont permis une plus grande autonomie. En effet, accéder et se maintenir dans un logement contribue à l'autonomie des locataires dans leurs démarches administratives et financières en les responsabilisant.

Ces impacts sont en cohérence avec les actions développées par les différentes fédérations d'associations nationales des Compagnons Bâisseurs, d'Habitat et Humanisme, de Soliha, etc.

Sur la dynamique partenariale et l'action de la Caf

Une très bonne mobilisation des Caf a été constatée, qui ont répondu présente à ce nouveau dispositif. En termes de retours d'expériences et de points forts exprimés par les Caf, ce nouveau financement a été un levier pour renforcer leur présence et leur plus-value dans les politiques locales du logement notamment par plus de visibilité sur le territoire, un positionnement politique affiché par les Conseils d'administration, un impact en termes d'organisation et de gestion des Caf de suivi du porteur local dans le cadre de ce partenariat.

Sur la période 2018 à 2020, 98% des projets ont été finalisés. Les financements ont donc été dans la quasi-totalité entièrement consommés pour développer des projets de territoire au service des jeunes et des ménages :

- 313 210 euros ont été mobilisés par les Caf sur leurs fonds locaux en complément des montants nationaux FPT ;
- 2 518 005 euros ont été mobilisés par les Caf sur fonds nationaux ;
- Un montant moyen de 12 591 euros a été accordé par projet sur les trois années au titre du FPT et une valeur médiane de 20 292 euros a été dépensé par projet sur les trois années.

Conclusion et perspectives

Ce nouveau levier financier sur le champ du logement a été un succès sur la COG 2018-2022. Ce dispositif a trouvé son public auprès des Caf. Grâce au Fonds Publics et Territoires, l'accompagnement de projets a permis de développer des solutions innovantes de logement et a eu un impact positif pour les jeunes, les familles et les partenaires. Plus de la moitié des Caf ont reçu un financement pour presque 200 projets et un total d'environ 2,8 millions d'euros sur la période 2018 à 2020.

Au vu de l'évolution de la procédure de validation des projets, à savoir une remontée des besoins sans validation Cnaf, il est envisagé de travailler sur un référentiel détaillé et précis des projets pour accompagner les Caf dans la constitution de ces appels à projet et dans le bon suivi des porteurs de projets partenaires. Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement du réseau sur ce point.

Les impacts positifs tant pour les publics sur leurs conditions de logement et cadre de vie que pour les Caf militent dans le sens d'un effort et d'un cadrage national à poursuivre pour accompagner les projets de territoire au sein du réseau.

La branche Famille propose donc a minima une reconduction des moyens financiers au titre du volet 2 de l'axe 7 du FPT dans le cadre de la négociation COG 2023-2027.

ANNEXE 1 : RAPPEL DES MODALITES DE FINANCEMENT

La Caf lance un appel à projet sur son territoire en cohérence avec les ouvertures de campagne de candidature (mars, août et novembre) communiquée chaque année par la Cnaf. Les Caf identifient les projets et instruisent les appels à projet pour validation en accord avec les choix stratégiques locaux arrêtés par leur conseil d'administration en matière de politique sociale.

Ces financements doivent contribuer au développement de l'ingénierie sociale des projets et répondre à certains critères d'éligibilité :

- Les projets n'ont pas vocation à financer les activités et services existants et déjà couverts par un financement Caf (prestations de service ou subvention locale) au titre de leur activité et fonctionnement quotidien, ni le fonctionnement pérenne des structures ou services qu'il aura permis de créer
- Le projet doit être multi partenarial avec au moins deux autres partenaires financeurs en plus de la Caf afin que l'action perdure après le soutien au démarrage (financement non reconductible)
- La demande de financement dans le cadre du FPT ne peut excéder 80% du budget total du projet
- Le montant accordé doit être engagé dans le cadre de l'exercice budgétaire de l'année de demande

Les projets sont ensuite soumis à l'examen et accord de la Caisse nationale afin de garantir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et une diversité de projets dans le cadre d'une enveloppe globale limitative de 800 000 euros. Après accord, les réponses sont envoyées à chaque candidat ainsi que les notifications financières correspondantes le cas échéant.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, de nouvelles modalités de gestion en fonctionnement décentralisé ont été diffusées : l'accord préalable de la Cnaf n'est plus nécessaire pour formuler les demandes de financement, sous réserve du respect par les Caf des conditions d'utilisation de ce fonds et des critères d'éligibilité des projets.

A ce jour et jusqu'à fin 2022, une limite de 20 000 euros par projet a été fixée pour respecter le montant de l'enveloppe de 800 000 euros.